

N<sup>o</sup>. 74.

1163  
148

JOURNAL UNIVERSEL,  
OU  
RÉVOLUTIONS DES ROYAUMES,

Rédigé par M. AUDOUIN, Citoyen-Soldat du District  
des Carmes.

НИВ. БИБЛИОТЕКА Lib. ré sans licence, & vérité sans fiel.

И. Бр. 11284 Du Jeudi 4 Février 1790.

DÉPOSITIONS de M. le Comte de la CHATRE  
& de M. l'Abbé d'Aymard, dans l'affaire  
de M. de FAVERAS.

Huit TÊTES des Membres du Parlement de  
Rennes, COUPÉES par le Peuple.

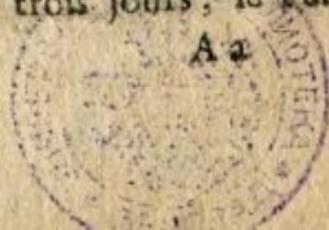
Grandes PRÉCAUTIONS des Officiers de la  
Garde Nationale, pour empêcher la FUIITE  
DE M. DE FAVERAS.

M. LE MAIRE, rendant visite aux Habitans  
du Fauxbourg Saint-Antoine.

Particulier qui se jette à l'eau pour en retirer sa  
Fille. — Variétés. — Anecdotes. — Assemblée  
Nationale.

ÉVÉNEMENS REMARQUABLES.

UNE lettre de Rennes, arrivée hier à Paris,  
annonce que, depuis trois jours, le Peuple



s'est porté aux derniers excès envers les Parlemenaires. On assure qu'il y a déjà huit ou dix têtes de coupées. Nous désirons que la nouvelle ne soit pas aussi terrible, mais nous dirons cependant que ces Messieurs se sont rendus coupables au dernier chef.

---

On a entendu, hier matin, dans l'affaire de M. de Faveras, M. le Comte de la Châtre; & le soir, M. l'Abbé d'Aymard, Grand-Vicaire de Strasbourg: ils ont dit ne point connoître l'affaire, & ne pouvoir en rendre un compte exact; mais ils ont ajouté qu'ils reconnoissoient M. de Faveras pour l'avoir vu quelquefois. C'étoit bien la peine d'arrêter un Jugement pour entendre de pareilles dépositions.

---

*Aux Auteurs du Journal de Paris.*

MESSIEURS,

J'arrive de Lyon; en m'embarquant dans la Diligence d'eau, de Lyon à Mâcon, j'ai appris un événement que je présume devoir intéresser le Public, puisqu'il concerne un homme justement célèbre, qui a consacré sa vie à plaire à la Nation entière, & qui y a si bien réussi. M. Grétry retournoit à Paris pour mettre au Théâtre *Pierre-le-Grand*; il étoit accompagné de sa femme & de sa fille; cette dernière âgée d'environ 15 ans. Ils

font tous éveillés à cinq heures du matin, au moment du départ de la Diligence. Mademoiselle Grétry, encore toute endormie, prend pour du sable l'eau de la Saône débordée alors de plus de douze pieds; elle entre dans la rivière qui l'entraîne; c'étoit sur la fin de Novembre, & le jour étoit bien loin de paroître. M. Grétry seul voit sa fille flotter sur l'eau, soutenue par ses vêtemens; il s'élance, tombe sur un fond solide qui lui permet de saisir sa fille, d'appeller à son secours, & de la remettre entre les mains des Batteliers. *Brave homme,* lui dit le Chef des Mariniers, en lui frappant sur l'épaule, *savez-vous que la Providence vous a mieux servi que votre courage, le hasard vous a porté sur les marches d'un escalier que l'eau couvre dans ce moment, de façon qu'un demi-pied à droite ou un demi-pied à gauche, vous tombiez dans une profondeur de plus de trente pieds. J'ai frémi, Messieurs, en songeant au triple danger que la famille entière avoit couru, car la mère étoit présente; & j'ai pensé que, consacrant votre Feuille à l'intérêt Public, vous profiteriez du premier espace, pour lui faire part d'un événement qui devoit être si terrible, sous tous les rapports, & qui cependant s'est terminé d'une manière si heureuse.*

*Sur M. de Faveras.*

Les Officiers de la Garde Nationale, qui gardent le Sieur de Faveras, & qui répondent de sa personne, ont été dire, avant-hier matin, à M. de la Fayette qu'ils n'en vouloient plus répondre; parceque plusieurs de ses soi-disans

Parents, venoient le voir avec des manchons, manteaux, & qu'il pourroit fort bien arriver que ces Messieurs lui gliffassent un couteau, malgré toute leur attention. Depuis on n'a laissé parler que de loin à l'accusé, & de telle manière qu'un de ses gardiens est toujours placé entre les interlocuteurs.

---

## V A R I É T É S.

### *Sur les affaires du temps.*

Que d'insensés avoient proscrit de leur autorité privée, un certain nombre de Représentans ! leur projet étoit d'attenter à la liberté de l'Assemblée Nationale, & de la contraindre par la force à adopter leurs chimériques opinions. Tout en se plaignant de ces lenteurs, souvent si salutaires, ils alloient porter le trouble parmi nos Députés, les disperser, élever de nouveaux obstacles à la confection des Loix, allumer le flambeau de la guerre civile, détruire, à main armée, dans un jour, le fruit de tant de peines & de tant de travaux, & rendre l'espoir aux ennemis de la Patrie. De quel droit, disions-nous à un de ces audacieux, prétendez-vous employer la violence contre mon Représentant ? Il est le mien comme le vôtre, & votre opinion n'est pas la mienne. Avez-vous des griefs ! Les Districts sont ouverts : portez-y vos plaintes : si elles sont fondées, les mêmes Commettans qui ont donné des pouvoirs, peuvent seuls les révoquer, mais

sur-tout ne prenez point la Commune de Paris pour le Royaume de France : accusez les Députés Provinciaux que vous inculpez à leurs Bailliages : si les uns ou les autres sont coupables, qu'on en fasse justice : si vous avez calomnié, qu'on la fasse de vous : tel est le cercle de vos droits & de vos devoirs.

*Sur la Noblesse.*

O Dorval ! fier du nom de tes Aïeux, qui, s'ils revenoient au monde, te rejetteroient comme l'opprobre de ce nom que tu avilis par tes désordres ; ivre des honneurs de cette grande place dont tu ignores, ou dont tu méprises les devoirs, écarte ce cortège de Valets insolens que ta fortune couvre de ton faste, & que tes exemples corrompent ; dépouille-toi de tous ces signes de la grandeur, qui soutiennent ta morgue & qui excitent ma risée ; approche & viens te mesurer tête-à-tête, cœur à cœur, ame à ame, avec le sage & spirituel Florville... Mais non : ta nullité, ta bassesse seroient trop frappantes à côté des talens & des vertus qui accompagnent sa roture. Rentre plutôt dans la pompe de ton Palais ; recouvre-toi bien vite de l'attirail de ton luxe, & de toutes ces décorations qui ne font rien de toi-même ; tu n'as que ce moyen d'en imposer à la multitude ; mais songe que les hommages & les prosternations de la multitude ne valent pas l'estime d'un seul Florville.

O Melcourt ! que me prouve ces vieux titres & cette longue kyrielle d'Aïeux dont

les vertus, s'ils en avoient, ne t'appartiennent pas? Si tu exiges mon respect, ou même si tu veux mériter mon estime, ferme tes papiers, montre-moi tes actions.

Il y a des lettres de noblesse pour les talens; pourquoi n'y en a-t-il point pour les vertus?

Quel monstre dans la société qu'un mauvais Citoyen qui est Noble!

L'homme annobli seroit le vrai Noble, si l'argent & la faveur ne conduisoient point à l'annoblissement comme à tout le reste.

M. Bailly, Maire de Paris, a rendu visite avant-hier aux habitans du Fauxbourg Saint-Antoine. Il leur a fait distribuer du pain. On nous a assuré qu'on lui a demandé à grands cris la tête de M. de Faveras.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

*Séance de Mardi.*

La plus grande partie de la Séance a été consacrée à un rapport fait par M. Thouret, sur l'organisation judiciaire, au nom du Comité de Constitution.

On doit se rappeler qu'il y a environ un mois, un premier rapport donna le plan d'une nouvelle Constitution des Tribunaux de Justice ordinaire: dans le rapport fait ce matin, le même Comité présente le dessein des Tribunaux qui doivent juger toutes ces affaires si

nombreuses aujourd'hui & que font naître le Commerce & la Marine ; des Tribunaux qui doivent terminer les contestations élevées sur les objets d'Administration dans les Districts & dans les Départemens ; des Tribunaux enfin qui, placés près des frontières du Royaume, comme les barrières qui vont y être transportées, prendront connoissance des affaires occasionnées par les traites.

Dans le nouveau système d'organisation judiciaire, tous les anciens Tribunaux, depuis les plus petits Bailliages jusqu'aux Parlemens & jusqu'au Conseil des cassations, tout est supprimé & remplacé.

Ce second rapport sera imprimé & soumis sans doute, avec le premier, à la discussion.

A la suite de ce rapport, M. Desmeuniers en a fait un autre dans lequel il a proposé sept nouveaux articles sur les Municipalités. Il étoit indispensable de les décréter sur-le-champ ; car déjà les Municipalités s'organisent de toutes parts. Plusieurs de ces articles ont été longuement & vivement débattus.

---

*Avis au Public.*

M. Moreau, Professeur d'Astronomie, ouvrira le Samedi 6 Février un troisième cours d'Astronomie Elementaire, qu'il continuera les Mardis, Jeudis & Samedis suivans. Il fera usage d'une machine de son invention, indiquée par M. Mentelle, dans sa Cosmographie. Il se flatte qu'en six leçons on aura

une idée complète de l'Astronomie. Le prix de la Souscription est de 24 liv. On souscrit chez M. Moreau, rue des Maçons-Sorbonne. N<sup>o</sup> 9.

Il donne aussi des leçons particulières d'Astronomie & de Mathématique.

---

Ma PERMISSION D'IMPRIMER se trouve dans l'Article XI de la Déclaration des Droits de l'Homme & du Citoyen, qui porte : *Tout Citoyen peut PARLER, ÉCRIRE & IMPRIMER LIBREMENT, sauf à répondre de l'abus de cette Liberté dans les cas déterminés par la Loi.*

---

*Ce JOURNAL paroît tous les matins.*

*On souscrit à Paris, au Bureau du JOURNAL UNIVERSEL, rue du Petit-Bourbon, près Saint-Sulpice ; N<sup>o</sup>. 22.*

*Le prix de l'Abonnement de ce Journal, franc de port, est de 3 liv. par mois pour Paris, 9 liv. pour trois mois, &c.*

*On s'abonne aussi pour la Province, en affranchissant les lettres & le port de l'argent.*

*Il est ouvert à tous les Citoyens qui voudront l'enrichir de quelque Nouveauté intéressante.*

*Nota. On est prié d'affranchir les Lettres, Paquets, &c.*

---

*De l'imprimerie de la Veuve HARRISANT, rue N. D.*